

L'ACTUALITES DES FILIERES REP

Point à date

CONTEXTE

La refondation... de l'administration environnementale 1/2

- L'administration de la transition écologique vit une transformation historique. Portée par la ministre **Monique Barbut**, une réforme majeure initiée à l'été **2026** prévoit la disparition de la Direction générale de la prévention des risques (**DGPR**) d'ici le printemps **2027**.
- Cette réorganisation marque la fin du modèle du « grand ministère » hérité du Grenelle de l'environnement pour laisser place à une structure plus intégrée et ciblée : la **Direction générale de l'environnement (DGENV)**.

CONTEXTE

La refondation... de l'administration environnementale 2/2

Les objectifs de la réforme :

- **Décloisonner les compétences** : Fusionner au sein d'une même entité la gestion des risques, la biodiversité, l'eau, l'économie circulaire et la santé environnementale.
- **Simplifier la gouvernance** : Rassembler les forces de la **DGPR**, de la Direction de l'eau et de la biodiversité (**DEB**), et d'une partie du Commissariat général au développement durable (**CGDD**).
- **Gagner en efficacité** : Répondre de manière plus transversale et rapide aux crises écologiques et sanitaires modernes.

Textes de la réorganisation avant la fin d'année

objectif : opérationnalité effective pour les élections présidentielles



Filière Emballages ménagers

Une filière en accélération ? Mais à quelle vitesse ? 1/3

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique

- Renforcement des éco-modulations dont la pénalité aux petits formats de bouteilles et briques (proposée par le Cercle National du Recyclage dans son étude « consigne »)
- Développer fortement le réemploi
- Leviers pour développer la collecte et le tri (**contractualisation différenciée collecte et tri (2028)**, contrat individualisé pour atteindre les objectifs) enveloppe de financement de 150 millions d'euros par an pour 2027, 2028 et 2029 (**d'où viennent ces 150 millions ?**), **rôle opérationnel sur les opérations de tri sur demande de la collectivité (2029)**, **modification du barème (SPR) qui aura un impact non négligeable pour les collectivités.**
- **Plan Hors foyer hors SPGD pour capter 100 kt d'emballages en 2029**

Filière Emballages ménagers

Une filière en accélération ? Mais à quelle vitesse ? 2/3

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique

- Contribution du Cercle National du Recyclage
 - Augmentation du taux de prise en charge à 100 % comme le veut le droit européen
 - Impossibilité d'atteindre les seuils de la majoration sur les plastiques car 25 % du gisement n'est pas recyclable
 - Malus plus fort sur les emballages non recyclables et les petites bouteilles
 - Suppression de l'opérationnalité du tri et de la contractualisation différenciée collecte et tri
 - ...
- Contributions d'adhérents (SYCTOM, SMDO, SYDOM de l'Aveyron, Grenoble Alpes Métropole, SMEDAR, CALITOM, FEDERREC, FNADE, SNEFID,

Filière Emballages ménagers

Une filière en accélération ? Mais à quelle vitesse ? 3/3

- Modifications envisagées dans le projet de cahier des charges
 - Abandon du découplage Collecte et tri
 - Abandon Modification SPR
 - Concentration sur les mesures du plan plastique (réduction, malus, leviers collecte avec le nv contrat individualisé, hors foyers hors spgd...)
- Cahier des charges allégé au CNEN et CIFREP prochainement ; mise à jour de la Demande d'agrément des Eco-organismes. Pas d'agrément « classique ».
- Objectif : avant la fin d'année pour la partie collectivité locale, fin premier trimestre pour la partie barème amont et modulations

EN
PREVISION
- SOUS
RESERVE

Quels impacts sur les budgets des éco-organismes qui ont des délais de modifications du montant des éco-contributions 3 mois avant la fin de l'année ?

Anticipation du cahier des charges non publié ?

Filière PMCB

Refondation : une perte de temps ? 1/2

Moratoire, refondation, depuis mars 2025, la filière est en « pause ». Les signatures avec les collectivités ont été arrêté, sans autorisation, ni sanction... les opérations sur le terrain se sont ralenties, les financements aussi...

Nombreuses réunions au MTE, groupes de travail, contributions communes, évaluation de l'impact de la « refondation » pour les CL à 200 millions € si toutes desservies.

Décret issu de la refondation :

- diminution drastique du financement issu de la REP : passage 920 millions prévus à 325 en 2028,
- création de matériau « mature »s et « non matures » (financement de la gestion des déchets nul pour les matures),
- maillage « amélioré »,
- sortie des professionnels des déchèteries intercommunales,
- fin de la reprise sur chantier,
- fin de la reprise gratuite...

Filière PMCB

Refondation : une perte de temps ? 2/2

Décret modifié par le Conseil d'Etat

- Arrêt de la reprise sur chantier maintenue pour les dépôts sup à 50 m3
- Possibilité de distinguer matériaux matures et non matures
- Rappel de la directive cadre (filière nationale doit couvrir **au moins** 80 % des coûts...)
- Filière estimée à 600 millions en 2028 contre 325 issue de la lecture du ministre du décret

Contributions attendues pour mi septembre pour soit : mettre en œuvre la proposition du CE souhaitée par le Ministre, soit continuer le « statu quo » - Décision imminente

Publication du décret à venir, modifications du cahier des charges (pas de CNEN si modifications légères), mise à jour de la demande d'agrément. Pas d'agrément « classique »
Objectif fin d'année, premier trimestre 2027 pour le « nouveau dispositif »

EN
PREVISION
-SOUS
RESERVE

Filière Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)

Une reforme à contre-courant pour les collectivités 1/2

1. Une crise qui perdure

- Crise de la filière depuis l'été 2024
- Fragilisation des opérateurs de collecte et de tri et manque de débouchés
- Soutien exceptionnel à 268 € par tonne triée pour 2026
- 2026 : nouvelles tensions sur la collecte, retrait d'environ 4 300 bornes Le Relais, soit près de 15 000 t/an

2. Une réforme engagée

- Réforme engagée par l'Etat depuis 2025
- Contributions : 4 en 2025 et 4 en 2026
- Projet de futur cahier des charges 2027-2031 → consultation publique terminée fin aout

Filière Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)

Une reforme à contre-courant pour les collectivités 2/2

3. Projet de cahier des charges

- Objectif de collecte faible : **330 kt en 2029 puis 460 kt en 2031**
- Absence de soutien à la collecte et aux bornes en déchèterie
- Objectif de réduction des TLC dans les OMR : **-35 % d'ici 2031**
- Montant soutien au tri **268 € maximum par tonne triée**
- Décret au CE le 22 septembre
- Nouvelle version du cahier des charges au CNEN le 8 octobre
- ✓ Soutien aux collectivités réinstauré
- ✓ amélioration sur le fonctionnement (traçabilité...)
- Objectif publication conjointe des textes avant la fin d'année, Mise à jour de la demande d'agrément. Pas d'agrément « classique »



Filière Déchets d'emballages Industriels et commerciaux

Retarder... pour mieux sauter ! 1/1

- 17/11/2025 – Décret n°2025-1081 : création de la REP Emballages professionnels
- 02/12/2025 – Arrêté (cahier des charges) – JO 18/12/2025
- 01/01/2026 – Entrée en vigueur juridique de la filière
- 03/06/2026 – Agréments : TWIICE / Léko Pro / Citeo Pro
- 13/07/2026 – Arrêté modificatif – JO 24/07/2026
- Projet d'arrêté (9/2026) : report du démarrage opérationnel au 01/01/2027
 - Problèmes d'indentification des contributeurs

Cahier des charges : vote favorable en CIFREP et au CNEN (quelques ajustements à la marge)

Publication prochaine et démarrage au 1^{er} janvier 2027

EN
PREVISION
SOUS
RESERVE

Merci de votre attention